

POUR UNE MOBILITE SANITAIRE EFFICACE, REJOIGNEZ LA FNMS !

Chers professionnels de la mobilité sanitaire,

Vous souhaitez une fédération pleinement investie dans les enjeux de notre profession ?
Vous cherchez un partenaire à vos côtés pour répondre à vos préoccupations quotidiennes ?
Vous aspirez à participer à la construction de l'avenir de notre métier ?

Alors, **rejoignez la FNMS** dès aujourd'hui !

Adhérer à la **Fédération Nationale de la Mobilité Sanitaire (FNMS)**, c'est poser un geste fort pour l'avenir de notre profession d'ambulancier. C'est affirmer votre engagement pour une représentation efficace, ambitieuse et tournée vers l'intérêt général.

Pourquoi rejoindre la FNMS ?

- Parce que la FNMS défend vos intérêts auprès des instances clés, notamment le Ministère de la Santé et la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM). La signature de l'avenant 11, le 13 avril 2023, illustre notre capacité à obtenir des avancées concrètes pour pérenniser l'équilibre économique et social des entreprises de transport sanitaire.
- Parce que la FNMS a joué un rôle actif dans la **réforme du TUPH (Transport Urgent Pré-Hospitalier)**, un dossier fondamental pour garantir une prise en charge de qualité et améliorer les conditions d'exercice de notre métier.
- Parce que la FNMS met à votre disposition des informations techniques et organise des échanges réguliers avec vos représentants régionaux, afin de vous accompagner au plus près de vos besoins.
- Parce qu'adhérer, c'est donner à votre fédération les moyens de continuer à agir, d'innover et de répondre efficacement à vos attentes tout au long de l'année.

Ensemble, nous sommes plus forts

Votre soutien permet à la FNMS de rester au cœur des débats et des décisions qui impactent notre profession. Qu'il s'agisse des discussions avec les autorités nationales ou des réformes structurelles comme celle du TUPH, la FNMS agit pour garantir la pérennité et la reconnaissance de votre métier.

Au nom du Conseil d'administration et de toute l'équipe de la FNMS, je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre engagement. Ensemble, construisons l'avenir de la mobilité sanitaire !

Thierry SCHIFANO
Président de la FNMS

Pour que votre bulletin d'adhésion soit bien représentatif de votre activité, il est nécessaire de renseigner les informations ci-dessous avec les établissements distincts.



Agir ensemble, aujourd'hui, pour demain

Bulletin d'adhésion 2025

I Caractéristiques de l'entreprise et/ou de ses établissements

Raison sociale :

Type d'entreprise : **Forme juridique :**

Nom et prénom du responsable de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Téléphone : **Mobile :**

E-Mail du contact entreprise :

Site internet :

N° Siren/Siret : **Code APE :**

N° Agrément : **Nombre d'ambulance(s) :**

De VSL : **De Taxi(s) :****///**..... **Nombre de Salariés :**

Dont DEA-CCA : **Auxiliaires Ambulanciers :**

Convention collective : Transport routier et activités auxiliaires du transport (IDCC n°16) oui / non / Autre

Si Autre, quelle convention collective : n° IDCC

Attention : Entreprise à établissements multiples : renseigner les éléments suivants pour chacun des établissements distincts rattachés à l'entreprise

Nom et prénom du responsable de l'établissement:

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Téléphone : **Mobile :**

N° Siret : **Code APE :**

N° Agrément : **Nombre d'ambulance(s) :**

De VSL : **De Taxi(s) :****///**..... **Nombre de Salariés :**

Dont DEA-CCA : **Auxiliaires Ambulanciers :**

II Cotisation annuelle 2025

Montant de la cotisation annuelle (pour une entité économique)		
De 1 à 4	salariés	478 Euros
De 5 à 9	salariés	499 Euros
De 10 à 29	salariés	551 Euros
De 30 à 39	salariés	660 Euros
De 40 à 49	salariés	676 Euros
De 50 à 100	salariés	733 Euros

Montant de votre cotisation 2025 pour une entité économique : Euros.

Montant de la cotisation annuelle pour un établissement supplémentaire est de 50 euros

Nombre établissement. X 50 euros = Euros

N° Siret :
N° Siret :
N° Siret :

Montant de votre cotisation totale 2025..... Euros.

Votre cotisation inclut l'adhésion à l'OTRE. La FNMS est donc représentative et peut négocier les accords de branche concernant les ambulanciers au sein de la convention collective (CCN TR).

L'adhésion est effective à réception de son paiement. Celui-ci peut se faire par internet (*paiement sécurisé sur le site www.fnts.org ou par chèque à l'ordre de la FNMS*).

Cachet, date et signature du chef d'entreprise :

Agir ensemble, aujourd'hui, pour demain